

Cercle

DES FAMILLES



N°1
JUN 2017

**FAMILLES ET
NUMERIQUE**

DOSSIER P.14

Lorsque



*Patrick Chrétien
Président de Familles de France*

vous lirez cet éditorial, vous aurez ouvert le premier numéro de notre magazine numérique. C'est un événement qui accompagne une volonté forte de changement au sein de notre mouvement. Familles de France veut devenir une force d'action auprès des familles, de toutes les familles.

La rénovation de notre projet associatif est lancée et des actions nouvelles sont en préparation. Nous souhaitons accueillir au sein de notre mouvement de jeunes familles pour les accompagner dans leurs problématiques quotidiennes. Mais nous voulons aussi être un trait d'union intergénérationnel, car nous connaissons la capacité des plus anciens à accompagner

les jeunes générations dans leur quête d'une vie équilibrée.

Le format numérique est un passage obligé dans la vie de notre magazine : la distribution plus large pour un coût moins important va nous permettre de développer des actions pour les familles, et de sensibiliser plus de monde à nos projets. Pour le recevoir, il vous suffit simplement de nous communiquer votre adresse électronique. Grâce à ce nouveau format, nous allons pouvoir améliorer nos échanges et travailler directement avec vous. Votre avis ou vos questions nous intéressent alors n'hésitez pas à nous les faire parvenir (textes, photos, vidéos, etc).

Ce magazine dans sa version dématérialisée fait peau neuve et remet les rubriques que vous connaissez au goût du jour. Nous espérons que vous apprécierez le nouvel habillage. Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...) seront des relais précieux pour l'information et le partage du magazine. Dans la foulée, ce numéro consacre un dossier important à la pratique du numérique dans la famille. Nous vous proposons quelques pistes pour vous aider à mieux vivre cette transition et y voir plus clair dans ce monde du « tout connecté ».

Je souhaite à cette nouvelle version du magazine un plein succès et une très longue vie. Je vous invite surtout à en devenir acteurs, car ce média vous appartient. Je compte sur vous.

Ce magazine est celui des associations familiales affiliées à Familles de France

Directeur de la publication: Patrick Chrétien

Rédacteur en chef: David Petaccia

Conception et réalisation: Veronika Verner

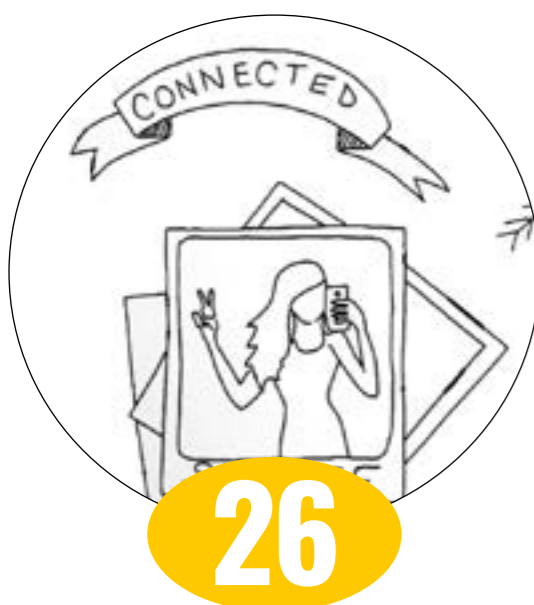
Crédits photos et images: Freepik

Contributeurs: Kevin Fock-Yee,
Magali Grenouilleau, Gabrielle Parisot,
Estelle Yacovou

Les interviews des personnalités extérieures au mouvement n'engagent pas Familles de France et restent à la liberté de leurs auteurs.

SUIVEZ-NOUS!

SOMMAIRE



FAMILLES

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES	4
SANTÉ : LES DROITS DES USAGERS	6

DOSSIER

FAMILLES ET NUMERIQUE	14
LA FAMILLE TOUT-ÉCRAN	16
TÉLÉTRAVAIL	18
VIDÉO CITY	22
DÉVELOPPEMENT DE L'ADOLESCENT	26

CONSUMMATION

LE REFUS DE PAIEMENT PAR CHÈQUE	28
PRÉVENIR LES ACCIDENTS DOMESTIQUES	30
VÉRIFIEZ L'HYGIÈNE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR ALIMENTAIRE	34

ENGAGEMENT

JEUNES DANS NOS ASSOS	38
-----------------------	----



JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES

15 MAI 2017

Article par : Veronika Verner

Chaque année dans de nombreux pays, le 15 mai est l'occasion de mener une série d'actions de sensibilisations aux questions relatives aux familles.

Cette journée proclamée en 1993 par l'assemblée générale de l'ONU a dans le but d'améliorer les connaissances des enjeux sociaux, économiques et démographiques liées à la famille.

Chaque année les Nations Unies choisissent une thématique à mettre en lumière.

'Familles, éducation et bien-être' est le sujet adopté en 2017, afin de souligner le rôle des familles et des politiques orientées vers les familles dans la promotion de l'éducation dès le petit âge et des opportunités d'apprentissage continu pour les enfants et les jeunes. Cette thématique met également l'accent sur l'importance de tous les proches aidants (parents, grands-parents, frères, sœurs, etc) car l'éducation parentale est l'un des éléments essentiel pour le bien-être des enfants.

Pour cette raison, les entreprises, les parents et les autres membres des familles sont invités à partager de bonnes pratiques en matière d'équilibre travail-famille.

Cette journée vise aussi à souligner l'importance des connaissances nécessaires pour la promotion du développement durable, son mode de vie et l'éducation à celui-ci. Les droits de l'homme, l'égalité femmes-hommes, la non-violence et la diversité culturelle sont aussi abordés durant cette journée.



SANTÉ : LES DROITS DES USAGERS

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, aussi connue comme la loi Kouchner, a fait date en consacrant la notion de droits des malades. La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé est venue plus récemment compléter la protection et les droits des patients, mais aussi consolider les droits collectifs des usagers du système de santé. Pourriez-vous citer ces droits, et sauriez-vous définir la place des usagers ?

Quiz rapide pour en retenir les points essentiels.

Article par : Magali Grenouilleau
Chargée de mission Politique familiale, santé et éducation
Fédération Nationale Familles de France

QUELS SONT LES DROITS FONDAMENTAUX DES MALADES ?

Le premier et le plus fondamental : l'accès aux soins (art. L1110-3 du code de la santé publique). Un droit qui recouvre l'égalité devant le service public, la permanence de l'accueil et la continuité de la prise en charge, le bénéfice des tarifs fixés par la sécurité sociale. La loi du 26 janvier 2016 a également créé un nouveau droit : le droit à la médiation sanitaire et l'interprétariat linguistique.

Autres droits fondamentaux : le droit au respect de la dignité, au respect de la vie privée, à la non discrimination dans l'accès à la prévention et aux soins, le droit d'être informé sur son état de santé, d'accéder directement à son dossier médical, de participer aux décisions concernant sa santé...

L'INFORMATION DU PATIENT, C'EST QUOI ?

L'information du patient et sa mise en œuvre est une conséquence directe des droits fondamentaux sus-cités : bien que malade, le patient est

une personne de plein droit et à ce titre doit être en mesure de prendre toutes les décisions concernant sa personne. Pour cela, et sauf s'il le refuse expressément, il est informé personnellement de façon claire et loyale de son état de santé par le professionnel de santé (articles art. L1111-2, L1111-4, L1111-5 du code de la santé publique).

QU'EST-CE QUE LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ ?

Le dossier médical partagé (DMP) est mis en place à la suite de la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie. Dossier médical numérique, il permet une continuité du parcours de soins accessible aux professionnels de santé. Il l'est aussi par le patient lui-même. Il est créé pour tout bénéficiaire de l'assurance maladie sous réserve de son consentement, l'assuré pouvant également décider à tout moment de sa clôture. Il contient notamment les informations concernant la prévention, l'état de santé, le suivi médico-social (vaccinations, examens d'imagerie ou de biologie médicaux, traitements...), les médicaments dispensés, les choix en matière de dons d'organes ou de tissus, l'identité et les coordonnées de la personne de confiance, des proches à prévenir en cas d'urgence, du médecin traitant.



COMMENT EST GARANTI LE RESPECT DE CES DROITS ?

Les commissions des usagers (CDU) veillent au respect des droits des usagers et contribuent à la qualité de la prise en charge. Il est dans les pouvoirs de ces commissions d'examiner les réclamations ou les plaintes des usagers, d'émettre des recommandations de résolution des litiges, d'informer les usagers sur les voies de conciliation et de recours possibles (art. R1112-81 et art. L1112-3 du code de la santé publique). On trouve des CDU dans chaque établissement de santé, public ou privé : elles sont composées d'un représentant légal de l'établissement, d'un médiateur médecin, d'un médiateur non médecin et de deux représentants d'usagers.



COMMENT LES PATIENTS PEUVENT FAIRE VALOIR LEURS DROITS ?

Tout usager d'un établissement de santé peut exprimer, par oral ou par écrit, ses critiques : soit auprès de la direction du service où il a séjourné, soit auprès de la direction des usagers et de la clientèle. L'établissement se doit de répondre dans les meilleurs délais, ou transmettre directement la plainte aux médiateurs.

L'usager peut saisir directement le médiateur, médical ou non, ou une association agréée représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (art. L1114-1 du code de la santé publique). Il peut se faire accompagné d'un représentant des usagers membre de la CDU pour la rencontre avec le médiateur (art. R1112-92 du code de la santé publique).



Le baromètre 2017 « droits des malades » du CISS, publié le 3 mars dernier, vient confirmer la progression constante de l'information des malades.

NIVEAU D'INFORMATION DES ASSURÉS :

- En nette progression, les assurés se disent bien informés sur les recours et les démarches à effectuer en cas de problème grave lié au soins (74%, + 4 points par rapport à la dernière enquête) et sur le parcours de soins et l'orientation dans le système de santé (86%, + 3 points)
- Un point de vigilance pourtant, la méconnaissance des commissions spécifiques pour l'indemnisation des accidents médicaux (un tiers seulement des usagers les connaissent, en baisse de 4 points)

DROITS DES MALADES :

- Des dispositifs spécifiques, comme les directives anticipées de fin de vie (récentes et longtemps méconnues), ont récemment fortement gagné en notoriété (+ 9 points, la moitié des répondants en étant familiaux), entre autre du fait des récents débats parlementaires et la toute récente campagne publique d'information.
- Une déception, l'accès au crédit. 21% ont connu des difficultés d'accès à l'assurance emprunteur (directement ou via un proche) : si le dispositif AREAS est bien connu des deux tiers, ils sont seulement un sur 5 à penser qu'il leur a permis d'obtenir un prêt (chiffre en baisse de 2 points).

REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DES MALADES :

48% des personnes interrogées considèrent que les associations sont les organisations les plus représentatives des usagers (les associations gagnent du terrain et arrivent en seconde place, juste derrière les complémentaires santé à 51%).



COMMENT LES PATIENTS PEUVENT FAIRE VALOIR LEURS DROITS ?

NOUVEAUTÉ : la possibilité de mener une action de groupe en matière de santé, afin de se défendre collectivement devant les tribunaux (introduite par la loi du 26 janvier 2016 et intégrée au droit commun par la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle).



Pour les associations agréées usagers du système de santé, l'action de groupe donne le pouvoir d'agir en justice pour la réparation de préjudices dans le cas où des usagers (au moins deux) subissent un dommage similaire (seuls les dommages corporels sont concernés) causé par :

- Le manquement d'un producteur ou d'un fournisseur d'un produit de santé (médicaments, produits contraceptifs, produits d'entretien de lentilles de contact, produits cosmétiques, etc.) ;
- Le cas de manquement à son obligation légale ou contractuelle d'un prestataire, utilisant un des produits de santé (mauvaise utilisation).

Ce nouveau dispositif n'exclut pas les procédures amiables et la médiation : avec l'accord des parties le juge peut en effet ouvrir une médiation en vue de l'indemnisation amiable des dommages objet de l'action.

LA SANTÉ,

C'EST LE BIEN-ÊTRE DES FAMILLES AU QUOTIDIEN.

POUR LA DÉFENDRE,
IL EXISTE DES **REPRÉSENTANTS D'USAGERS.**

POUR AGIR AUX CÔTÉS DES FAMILLES,
FAMILLES DE FRANCE EST AGRÉÉ
UNION D'ASSOCIATIONS DES
USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ



CONSEILS
TERRITORIAUX DE
SANTÉ



AGENCES
RÉGIONALES
DE SANTÉ



CAISSES
D'ASSURANCE
MALADIE



ÉTABLISSEMENTS
MÉDICAUX ET
MÉDICO-SOCIAUX



PATIENTS ET
USAGERS

Suivez-nous!

 @Familles2France

 @lienfamillesdefrance

FAMILLES & numérique

Dossier par : David Petaccia



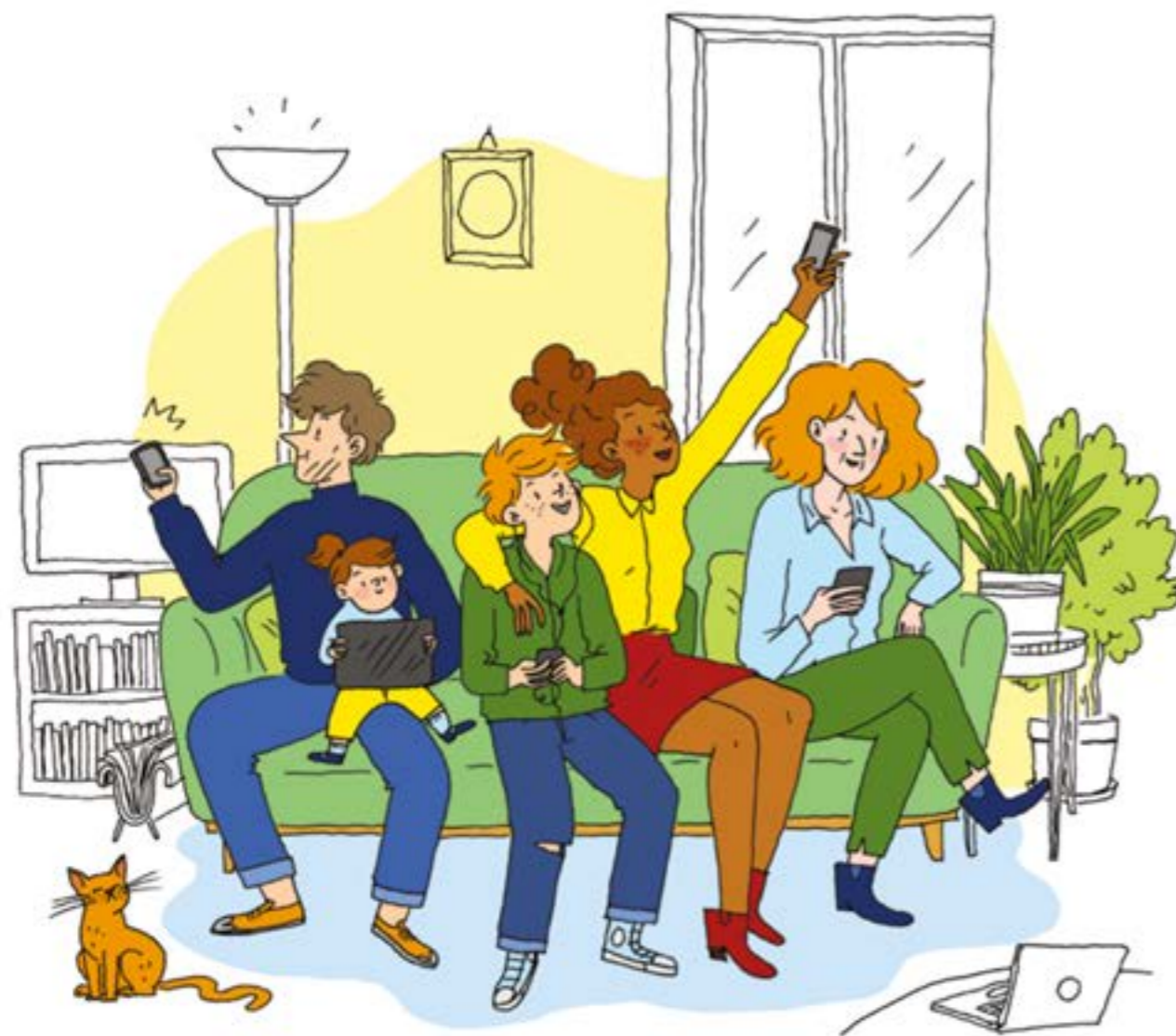
En 2001, le conseiller en éducation Mark Prensky utilise pour la première fois le terme “digital natives” (natifs du numérique) pour parler des individus nés durant l’ère du numérique. En 2017, on remarque qu’une naissance à cette époque n’implique pas nécessairement une bonne utilisation des outils numériques.

Selon Olivier Le Deuff dans *Le Guide des Égarés*, il existe beaucoup de “natifs du numérique” qui ne connaissent ni les mécanismes ni les enjeux des technologies qui les entourent. Ils n’ont pas les connaissances nécessaires à l’utilisation efficace des médias et d’internet; le numérique n’est pas inné chez les humains et il demande une certaine formation. Le terme “digital natives” suggère à tort un savoir intuitif généralisé de l’utilisation des nouvelles technologies.

C’est ainsi que l’on est amené à définir les formes variées de “digital natives”. Dans sa recherche en Sciences Sociales sur Internet, Sylvie Octobre rappelle l’existence de différences socio-culturelles et genrées ayant une grande influence sur la pratique du numérique. Par exemple, un enfant d’ouvrier n’aura pas les mêmes pratiques informationnelles qu’un enfant de cadre. De même, les filles n’ont pas la même utilisation d’internet que les garçons. Il ne faut pas imaginer que les enfants du numérique ne fréquentent plus aucun lieu culturel ou n’utilisent plus qu’Internet comme source d’information. Au contraire, Sylvie Octobre déclare que la télévision est considérée comme le principal média d’information par 83% des 10-14 ans et beaucoup d’entre eux vont encore au cinéma. 70% des 15-19 ans fréquentent des lieux de patrimoine ou des lieux de spectacle au moins une fois dans l’année.

LA FAMILLE TOUT-ÉCRAN

Aujourd'hui le numérique fait partie intégrante de notre vie de tous les jours, avec ses qualités et ses défauts. Nous y sommes tous exposés au quotidien, au travail comme en famille. Comment utiliser le numérique de façon responsable ? Quels moyens existent-ils pour s'éduquer et éduquer les plus jeunes aux outils numériques ? Éléments de réponse avec le guide Famille Tout-Ecran.



GUIDE PRATIQUE

La famille Tout-Écran

De novembre à décembre 2016, le CLEMI a effectué une enquête déterminant les habitudes et les questionnements des parents sur le rapport que leurs enfants ont avec les écrans. Cette enquête a donné lieu à l'élaboration d'un guide dont nous vous conseillons la lecture. Ce guide pour les parents "connectés" a pour vocation de les aider à maîtriser le temps dédié aux écrans, à apprendre à leurs enfants comment s'informer, à les protéger des images violentes et des tendances voyeuristes des réseaux sociaux, etc.

Le CLEMI s'efforce depuis plus de 30 ans de soutenir la liberté d'expression, de rechercher et d'évaluer l'information et de former l'esprit critique des élèves afin d'en faire des citoyens libres et informés. Cela se traduit notamment par la formation de milliers d'enseignants chaque année à l'Éducation aux Médias et à Internet (EMI) qu'ils pourront incorporer à leurs cours dès le primaire et l'organisation de rencontres entre parents et écoles sur le thème des médias et d'internet.

LE GUIDE FAMILLE TOUT-ÉCRAN RÉPOND PRÉCISÉMENT À CES QUESTIONS :

- Comment apprendre à vos enfants à s'informer ?
- Comment conseiller vos enfants sur l'usage des réseaux sociaux ?
- Comment maîtriser en famille le temps dédié aux écrans ?
- Comment protéger vos enfants des images violentes ?
- Comment s'engager et s'impliquer en tant que parents ?

TÉLÉCHARGER LE GUIDE

TÉLÉTRAVAIL

Avec le développement du numérique, travailler chez soi est devenu possible. Le télétravail s'est répandu au fil des années et permet à certains groupes de personnes, comme les jeunes parents, de travailler tout en restant à domicile. Quels sont les avantages et les inconvénients de cette pratique ?

Une étude effectuée par Polycom sur 25 000 personnes issues de 12 pays à travers le monde montre que le télétravail favorise la productivité, le travail en équipe et le rapprochement entre collègues. 98% des personnes interrogées soutiennent que la possibilité de travailler à l'endroit où ils se sentent le mieux est favorable à la productivité de l'entreprise. De plus, 68% des Français interrogés ont désigné leur domicile comme leur lieu de travail préféré, un choix motivé par la possibilité de se concentrer plus facilement en restant détendu.



« À travers le monde, 92% des télétravailleurs interrogés déclarent le travail d'équipe considérablement amélioré par la communication à distance. »

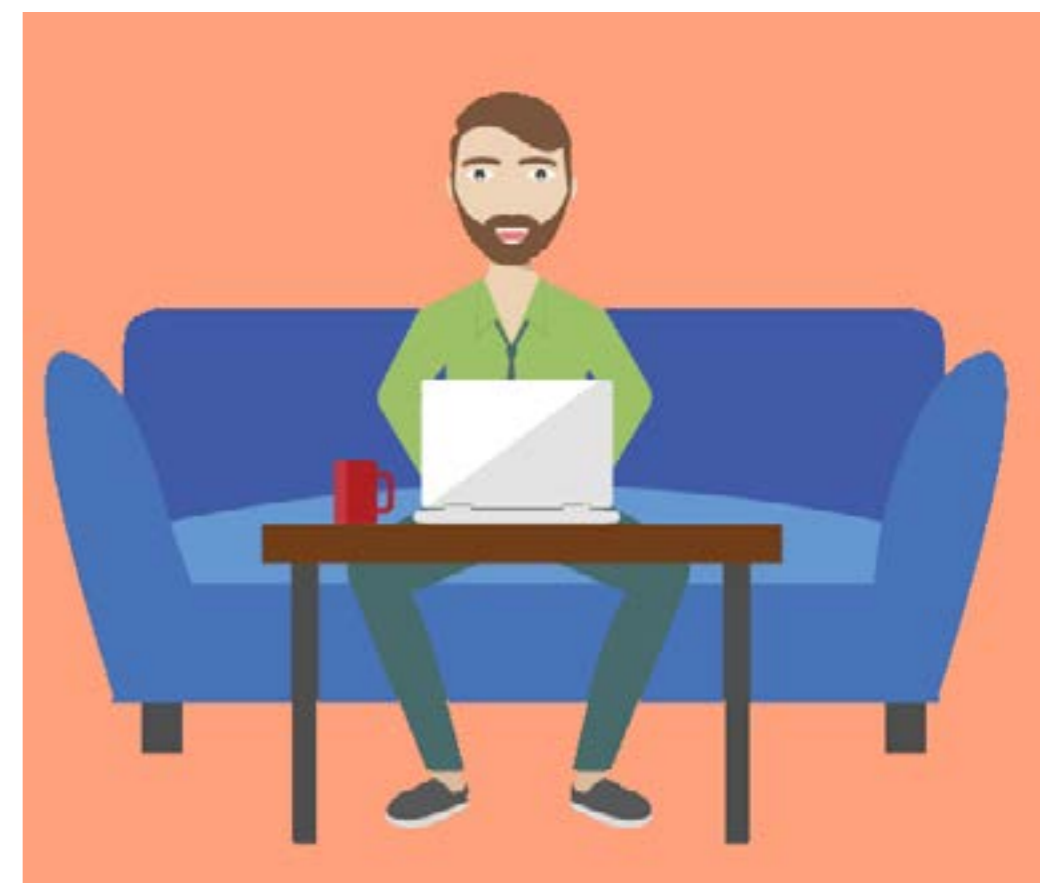
À travers le monde, 92% des télétravailleurs interrogés déclarent le travail d'équipe considérablement amélioré par la communication à distance. La collaboration vidéo permet aux employés d'entretenir de meilleures relations de travail qu'en face à face.

Plus particulièrement en Europe où la diversité linguistique est très présente, la collaboration internationale est grandement facilitée par l'utili-

sation des technologies de collaboration. Celles-ci permettent d'effacer la barrière de la langue et d'éviter des voyages d'affaires coûteux et chronophages. Plus de la moitié des Européens interrogés utilisent d'ailleurs le travail par correspondance.

« En France, à la fin de l'année 2016, 68% des entreprises proposaient d'ailleurs des possibilités de télétravail afin de permettre aux employés de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. »

Au niveau mondial, près de deux tiers de la population active a recours au télétravail, une proportion qui augmente depuis quelques années en raison de la digitalisation du monde du travail. Ce principe de communication à distance permet aux entreprises de conserver les meilleurs talents indépendamment de leur lieu d'habitation. En France, à la fin de l'année 2016,





CONCILIATION TRAVAIL-VIE

68% des entreprises proposaient d'ailleurs des possibilités de télétravail afin de permettre aux employés de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Près de 60% des salariés ont choisi cette option.

Le télétravail peut néanmoins avoir une influence négative sur les salariés, comme le met en évidence une enquête conjointe de l'Organisation Internationale du Travail et d'Eurofund communiquée ce 15 février. Cette étude détaille l'impact du télétravail et du travail mobile pratiqué en entreprise dans 15 pays (dont la France). Cette manière de travailler semble en effet créer une interférence entre vie professionnelle et vie familiale, rendre l'activité professionnelle plus intense et rallonger sa durée. Ces dernières conséquences néfastes sont plus souvent constatées chez les travailleurs "hautement mobiles" que les professionnels à domicile. Selon un auteur du rapport, l'idéal pour le bien-être et la productivité se situe entre deux et trois jours de télétravail par semaine.

« .. ce mode de travail offre plus de temps libre aux employés, améliore leurs conditions de vie et permet à certains groupes, tels que les jeunes mères et les personnes handicapées ou âgées, de travailler plus facilement. »

Le télétravail peut provoquer des retards, isoler les travailleurs et rendre la participation aux réunions difficiles. Mais les aspects positifs prennent le dessus lors de ce bilan car ce mode de travail offre plus de temps libre aux employés, améliore leurs conditions de vie et permet à certains groupes, tels que les jeunes mères et les personnes handicapées ou âgées, de travailler plus facilement.

VIDÉO CITY

Article par: Michel Bonnet

Un gouffre générationnel creusé par les nouvelles technologies est en train de s'installer en France entre les jeunes d'un côté et les vieux de l'autre. Ces deux catégories de la population s'informent et consomment les nouvelles technologies différemment.

Les moins de 30 ans avouent s'informer sur les réseaux sociaux et Youtube en particulier. Ce sont via les vidéos qui circulent sur cette plateforme de vidéos en ligne qu'ils trouvent les éléments d'information dont ils ont besoin pour voter, vivre, prendre des décisions...

En allant à la Vidéo City 2017 de Paris, on a pu constater que le phénomène est en pleine expansion. Début mars à la Porte de Versailles, des centaines de jeunes de moins de 18 ans se sont précipités vers des vidéastes parfois à peine plus âgés qu'eux.



Les sujets sont souvent légers – beauté, jeux vidéo, humour – mais le public visé est large et certains adultes trouvent leur compte avec les vidéos de Cyprien, Norman ou Golden Moustache. Les vidéos sont plutôt bien faites, les conseils souvent avisés et pertinents. Parfois ces vidéos sont plus instructives que certaines séries à la télévision.

Mais les vidéastes de la Vidéo City ne sont pas que légers, superficiels ou limités à l'humour. Certains vulgarisent la science avec talent, d'autres s'attaquent à

l'information citoyenne ou même à la communication politique. Certains s'attellent à l'amélioration des connaissances et de la société.

Par exemple, un certain Hugo, étudiant en sciences politiques à Paris propose, sur sa chaîne « HugoDécrypte », des vidéos sur les présidentielles, sur le vote, sur les procurations, sur les programmes des candidats, etc. Il tente de se situer au-delà des choix partisans pour rester dans une vision ouverte et informative.



Les 137000 abonnés qui le suivent ont une information plus complète et détaillée que dans de nombreux médias ayant pignon sur rue.

Deuxième exemple, Marion Seclin. Actrice, comédienne et artiste aux multiples visages elle veut dire que l'on peut être féministe aujourd'hui sans

tomber dans les clichés et les stéréotypes. Elle affirme que la femme doit avoir sa place dans la société, à égalité avec l'homme et qu'une belle société est celle dans laquelle les femmes et les hommes vivent en harmonie. A la Vidéo City, elle a confié ses difficultés, les menaces dont elle a été victime et son combat contre le harcèlement.



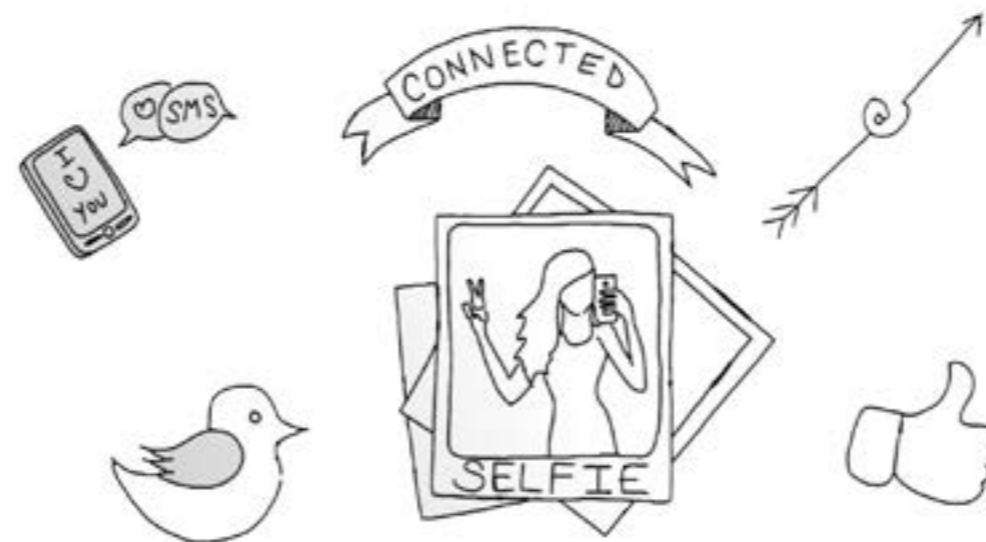
Enfin, parlons du Meufisme, la série sur Youtube qui désacralise le féminisme. Les deux actrices qui portent ce projet peuvent sembler extrêmes. Pourtant elles veulent aider les familles, les enfants, les jeunes filles voulant se lancer dans la réalisation de vidéos sur Internet. Elles tiennent un discours clair et précis sur les risques d'Internet, sur le harcèlement sur le net, sur le machisme dans ce milieu, sur les limites d'âge qui devraient être imposées. Les deux actrices trentenaires ne sont pas liberticides mais réalistes.

Cet univers de la vidéo sur Internet est plein d'espoir et encourage la créativité et il faut s'y intéresser pour éviter les jugements hâtifs. Les jeunes fréquentent en grand nombre ces vidéos et abandonnent la télévision des parents et des grands-parents car les exigences sont différentes et elles engendrent des vidéastes qui répondent à ces attentes.

DÉVELOPPEMENT DE L'ADOLESCENT

Avec le développement du numérique, de nouvelles techniques d'enseignement se sont développées. Par exemple, les facultés tiennent des conférences en ligne sur plusieurs semaines, qu'on appelle les MOOC (Massive Open Online Courses).

C'est la cas de l'université de Grenoble qui organise une formation en ligne ouverte à tous (FLOT) sur le thème de la **psychologie adolescente** avec comme intervenante Christine Cannard, psychologue clinicienne, docteur en Psychologie du développement, de l'enfant et de l'adolescent et ingénieur de Recherche INSERM. Il se déroulera sur six semaines à partir du **5 Juillet 2017** et les inscriptions sont gratuites et ouvertes à tous (parents comme enfants).



À PROPOS DU COURS

Ce cours donne un aperçu global de l'adolescence structuré autour des principaux changements pubertaires - biologiques, dont la maturation cérébrale, cognitifs, moraux, psychiques et sociaux - dans le but de repérer les spécificités psychologiques d'un adolescent (chaque histoire est en effet singulière et individuelle), parmi les invariants pubertaires de la période adolescente (étape développementale). Le développement est dynamique et non linéaire, les questions scolaires, sociales, familiales et personnelles interfèrent les unes sur les autres ou interagissent entre elles, exigeant sans cesse un (ré)ajustement des relations entre les individus, qui plus est, dans un contexte sociétal où l'image devient envahissante, ou l'apparence et la performance imposent bien souvent leur loi, ce qui donne à l'identité numérique une place et un enjeu de société que l'on ne peut éluder dans la compréhension de la jeunesse d'aujourd'hui (culture adolescente).

L'effort à fournir est estimé à 2h par semaine et les vidéos sont accessibles à cette adresse: [MOOC Développement de l'adolescent](#).



Retrouvez l'interview complète de Christine Cannard dans le prochain numéro.

JE M'INSCRIS 

LE REFUS DE PAIEMENT PAR CHÈQUE

Payer par chèque dans un commerce est devenu un vrai parcours du combattant. On trouve de plus en plus affichées des pancartes, en magasin, avec écrit dessus « le paiement par chèque est refusé en raison de nombreux chèques impayés ». Le commerçant a-t-il le droit de refuser le paiement par chèque ? Dans quelles conditions ? Qu'en est-il de certaines restrictions quant à l'adresse écrite sur le chèque ?

Par: Estelle Yacovou
Chargée de mission Consommation
Fédération Nationale Familles de France

LE COMMERÇANT A LE DROIT DE REFUSER LE PAIEMENT PAR CHÈQUE

Confrontés à un nombre grandissant d'impayés, de plus en plus de commerçants refusent les paiements par chèques ou posent un certain nombre de conditions à leur acceptation comme par exemple l'exigence d'un montant minimal. Il est en droit de refuser si le client ne peut lui présenter une pièce d'identité ou si l'identité qui figure sur la carte d'identité ne correspond pas à celle que mentionne le chèque. Le commerçant est en droit de vérifier votre identité à l'aide d'une ou plusieurs pièces justificatives. Il peut également consulter le Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI), géré par la banque de France, pour s'assurer que le chèque remis n'est pas déclaré comme volé, perdu, tiré sur un compte clôturé ou émis par une personne interdite bancaire.

CE REFUS DOIT ÊTRE INDIQUÉ CLAIREMENT DANS L'ENCEINTE DU MAGASIN

Les commerçants qui n'acceptent pas les chèques doivent informer clairement le consommateur de cette pratique et justifier les raisons. Comment ? Par voie d'affichage (le plus souvent en caisse) ou sur la carte par exemple s'il s'agit d'un restaurant. En théorie, l'absence d'affichage visible et clair doit contraindre le commerçant à accepter le paiement par chèque à condition, toutefois, que le client ne puisse pas payer autrement. Dans la pratique, il sera bien évidemment difficile d'imposer au commerçant le paiement par chèque.

L'ADRESSE DU TITULAIRE NE PEUT ÊTRE UN MOTIF DE REFUS

En aucun cas le commerçant n'a le droit de refuser un chèque dont l'adresse du titulaire n'est pas située dans le département ou les départements limitrophes de ce dernier. On parle de discrimination à raison du lieu de résidence, punis par les articles 225-1 et 225-2 du code pénal. Les sanctions peuvent atteindre 3 mois d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. N'hésitez pas à insister auprès du commerçant en lui rappelant la loi et, en cas de refus net, vous pouvez signaler cette pratique auprès de la direction départementale de la protection des populations de votre département.

FOCUS SUR L'AVENIR DU CHÈQUE EN FRANCE

Les Français sont les premiers utilisateurs du chèque en Europe.

En 2015, ils ont émis 2,3 milliards de chèques contre 644 millions en Grande-Bretagne, et 231 millions en Italie. Le chèque est donc très populaire en France notamment en raison de sa gratuité et du fait qu'il permette d'échelonner les paiements.

Les banques et les pouvoirs publics incitent, depuis plusieurs années, les consommateurs à utiliser d'autres moyens de paiements et notamment la carte bancaire.

PRÉVENIR LES ACCIDENTS DOMESTIQUES



Par: Estelle Yacovou
Chargée de mission Consommation
Fédération Nationale Familles de France

La maison est souvent perçue comme un lieu sûr et protecteur. Pourtant, environ 750 000 enfants de 1 à 5 ans sont victimes chaque année d'un accident domestique nécessitant le recours à des soins spécifiques. Selon les spécialistes, la plupart de ces accidents seraient évités si chacun avait conscience des risques et faisait preuve de plus de vigilance. Voici quelques gestes simples qui permettent de prévenir ces accidents.



LES CHUTES

Pour éviter les chutes à tout âge,

- Un geste simple consiste à placer des détecteurs de présence pour que la lumière d'une pièce s'allume automatiquement.
- Attention aux tapis qui peuvent être à l'origine de chutes graves.
- Les fils des appareils électriques, téléphones fixes, etc. s'ils traînent au sol, peuvent entraîner des chutes facilement : veillez à ce que ces fils soient fixés aux murs, cette fixation étant facile et rapide.



LES INCENDIES DOMESTIQUES

Lorsqu'il ne tue pas, l'incendie est à l'origine de graves séquelles chez les blessés : physiques, respiratoires, traumatiques et psychologiques.

- Les fumeurs doivent être extrêmement vigilants au domicile, même si depuis quelques mois les cigarettes sont désormais « à risque incendiaire réduit ». Selon la Commission européenne, la cigarette est à l'origine d'au moins 1000 décès par an dans le cadre d'un incendie.
- Notre attention doit aussi se porter sur nos appareils ménagers électriques. Il est conseillé de les débrancher en notre absence et de les surveiller lorsqu'ils fonctionnent.
- ! A noter que les installations électriques doivent être saines et sans surcharge (avec ou sans multiprises).
- Il faut également penser à faire vérifier l'état des tuyaux de gaz et d'électricité régulièrement pour s'assurer du bon fonctionnement de ceux-ci.



LA TÊTE DE MORT :
PRODUITS QUI EMPOISONNENT MÊME À FAIBLE DOSE



LE POINT D'EXCLAMATION :
PRODUITS QUI EMPOISONNENT À FORTE DOSE, IRRITANTS POUR LES YEUX, SUSCEPTIBLES DE CAUSER DES ALLERGIES AINSI QUE DES SOMNOLENCES OU DES VERTIGES OLENCES OU DES VERTIGES



UN FLAMME :
PRODUITS INFLAMMABLES



UNE FLAMME AVEC UN CERCLE À L'INTÉRIEUR DE LA FLAMME :
CES PRODUITS PROVOQUENT OU AGGRAVENT UN INCENDIE

**LES PRODUITS DANGEREUX :
APPRENEZ À LIRE LEUR ÉTIQUETTE**

Les pictogrammes de danger ont évolué ces dernières années. Leur forme est désormais un losange rouge et blanc avec un symbole à l'intérieur. Voici quelques exemples à retenir :



UNE BOULE QUI EXPLOSE :
PRODUITS QUI PEUVENT EXPLOSER AU CONTACT D'UNE FLAMME, D'UNE ÉTINCELLE, DE L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR, D'UN CHOC OU D'UN FROTTEMENT



UNE BOUTEILLE :
LE PRODUIT CONTIENT DES GAZ SOUS PRESSION QUI PEUVENT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR



UN PRODUIT QUI GOUTTE SUR UNE MAIN ET SUR UN OBJET :
PRODUITS CORROSIFS

Action de sensibilisation menée par le réseau Familles de France. L'objectif est d'informer les parents des circonstances concrètes d'accidents, afin qu'ils soient mieux à même de les prévoir. Deux supports composés d'un livret « À la maison êtes-vous à l'abri ? » et d'un DVD ont été conçus à cet effet. N'hésitez pas à vous en procurer auprès de la fédération nationale Familles de France.

VÉRIFIEZ L'HYGIÈNE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR ALIMENTAIRE

*Des doutes sur l'hygiène d'un restaurant ?
Votre réponse se trouve peut-être sur Alim'Confiance !*

Par: Kevin Fock-Yee
Juriste, chargé du développement associatif et du cadre de vie, logement
Fédération Nationale Familles de France

Alim'Confiance, qu'est-ce c'est ?

Un dispositif permettant de consulter les résultats des contrôles sanitaires officiels.

Prévu par la loi du 13 octobre 2014, Alim'Confiance est un outil permettant à tous de consulter les résultats officiels des contrôles en matière de sécurité alimentaire. Ces contrôles sont opérés par la direction générale de l'alimentation (DGAL), la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), par le service de santé des armées (SSA) et par les agents des services communaux d'hygiène et de santé.

Après une expérimentation à Paris et à Avignon, un décret a généralisé la mesure sur tout le territoire. Ainsi depuis le 3 avril 2017, tous les contrôles opérés depuis le 1er avril de la même année sont consultables sur cette plateforme.

Quels sont les établissements contrôlés ?

Tous les établissements du secteur alimentaire. Il peut s'agir de tous les établissements de la chaîne alimentaire: restaurants, métiers de bouche, abattoirs, commerces, marchés, supermarchés, hypermarchés, vente à la ferme, etc.

Quel est son intérêt ?

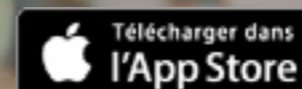
Répondre à l'exigence des consommateurs sur la transparence. Ce nouveau dispositif répond d'abord à une attente légitime des citoyens sur la transparence et participe ainsi au rétablissement de la confiance dans le secteur alimentaire. Plus particulièrement, l'hygiène constituerait, d'après une étude de la DGAL, le premier critère de choix du consommateur. Au-delà du résultat des contrôles, cette nouvelle transparence permettra également de suivre la fréquence de ces contrôles. Enfin, dans les 17 pays dont 8 pays européens qui sont déjà dotés d'un système semblable, on a constaté une amélioration du niveau sanitaire des établissements.

Comment consulter Alim'Confiance ?

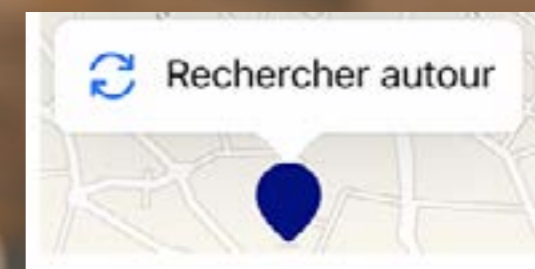
Sur internet ou sur application mobile.
Alim'confiance est consultable sur leur site :

www.alim-confiance.gouv.fr

mais également sur application mobile.



L'information est présentée sur une carte interactive. La recherche peut se faire par lieu ou par établissement.

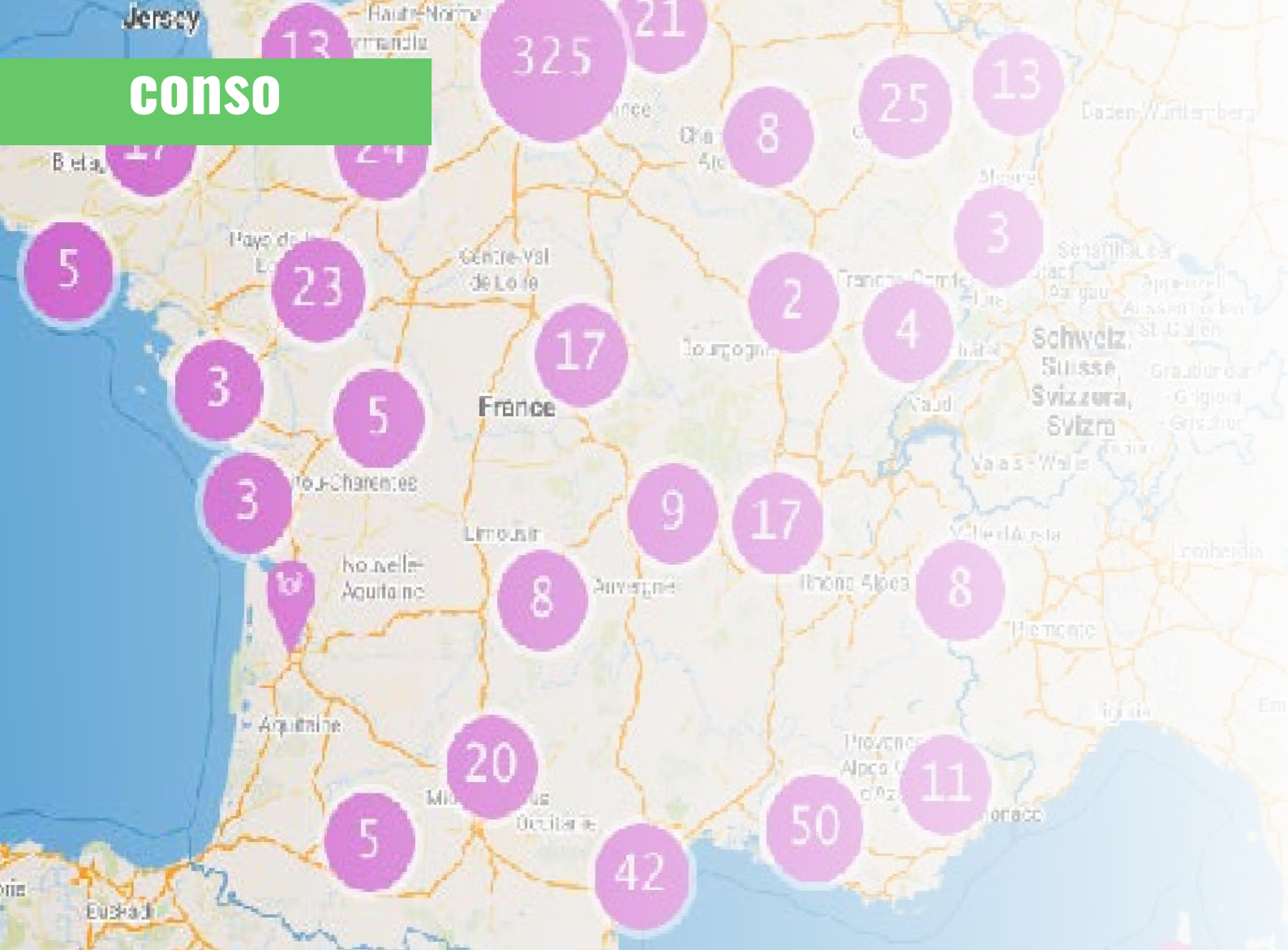


L'utilisateur peut également limiter sa recherche à une catégorie d'établissement.

Les résultats présentés seront disponibles pendant un an après la réalisation du contrôle.

LA SUITE





Établissements présentant des non-conformités qui ne justifient pas l'adoption de mesures de police administrative mais auxquels l'autorité administrative adresse un courrier de rappel de la réglementation en vue d'une amélioration des pratiques.



Établissements dont l'exploitant a été mis en demeure de procéder à des mesures correctives dans un délai fixé par l'autorité administrative et qui conduit à un nouveau contrôle des services de l'État pour vérifier la mise en place de ces mesures correctives.



Établissements présentant des non-conformités susceptibles de mettre en danger la santé du consommateur et pour lesquels l'autorité administrative ordonne la fermeture administrative, le retrait, ou la suspension de l'agrément sanitaire.

Comment se présentent les résultats ?

Sous la forme de quatre estampilles. Les résultats complets des contrôles d'hygiène ne sont pas destinés au grand public et sont difficilement compréhensibles par celui-ci. D'où la mise en place d'un système de notation qui permet de délivrer une information claire et synthétique : nom et adresse de l'établissement, date du dernier contrôle officiel et l'une des 4 estampilles suivantes :



Établissements ne présentant pas de non-conformité, ou présentant uniquement des non-conformités mineures.



On ne saurait trop parler des jeunes qui s'activent dans nos associations et qui apportent leur énergie, leurs compétences et leur relationnel. Nos associations ont avantage à leur ouvrir leurs portes en les associant à leur fonctionnement, à la réalisation de leurs activités et de leurs projets. En voici quelques exemples :

Article par : Gabrielle Parisot
Chargée de mission Vie associative
Fédération Nationale Familles de France

JEUNES DANS NOS ASSOS



Kévin GUILLOY Agent technique polyvalent

« J'ai 25 ans et je suis agent technique polyvalent salarié. J'ai été recruté dans le cadre d'un emploi d'avenir pour une durée de 3 ans en CDD. J'exerçais auparavant sur des chantiers en tant que peintre en bâtiment et j'ai découvert en venant travailler à l'association le travail avec des femmes. J'ai participé au déménagement et à la rénovation du nouveau siège de l'association. Je me suis aussi chargé de petits travaux de maintenance et de réparation. J'ai apporté mon aide aux bénévoles de notre service vestiaire pour la manutention des caisses de linges. L'entretien des espaces verts de l'association faisait également partie de ma mission. L'ambiance me plaît beaucoup et je conserverai un bon souvenir de ce que j'ai partagé dans l'association. »



ASSOCIATION FAMILIALE INTERCOMMUNALE DE BEAUVAIS (60)

L'association familiale de Beauvais est régulièrement en relation avec des étudiants, des jeunes en service civique et emploie deux jeunes salariées. L'année dernière, quinze bénévoles étudiants de l'Institut LaSalle (école d'ingénieur de Beauvais pour les formations liées à l'agriculture, l'agroalimentaire, l'alimentation-santé, l'environnement) sont intervenus dans le cadre du projet pédagogique d'engagements de service et de solidarité au sein de l'association. C'est le cas de Ludwig DENEUVE qui nous décrit son expérience :

Ludwig DENEUVE Étudiant et bénévole

« J'ai 20 ans et je suis bénévole par le biais de mon école d'ingénieur LaSalle de Beauvais. Celle-ci propose aux élèves dans leur formation un crédit d'heures à effectuer au sein d'une association. Il faut faire au minimum 20 heures d'engagement associatif ou de service au sein de l'école afin de pouvoir valider l'année. L'école d'ingénieur considère ce bénévolat comme une Unité d'Enseignement. J'étais (et suis encore) donneur de cours de soutien de mathématiques à une collégienne de 5ème. J'ai découvert comment enseigner à des élèves en difficulté, et c'est très valorisant. Donner des cours est très agréable, l'ambiance au sein de l'AFIB est très bonne, et s'il y a d'autres projets auxquels je peux m'associer, je m'y investirai volontiers ! Pour moi l'AFIB apporte une aide et un conseil à travers un échange intergénérationnel qui apportent à ceux qui en bénéficient autant qu'à ceux qui les donnent. Elle est très active et son action est utile. »



Vincenzo BARONE
Bénévole en Service Volontaire Européen (SVE)
puis Salarié

Je suis Italien et je suis venu à la fédération départementale de la Moselle en participant à un projet de Service Volontaire Européen (SVE). Le SVE est un projet ouvert à tout le monde jusqu'à 30 ans. Il permet aux jeunes de découvrir d'autres pays en tant que volontaires dans une organisation ou une association pour un maximum de 12 mois. Dans mon cas, le projet a été mis en place entre la fédération de la Moselle et l'association italienne « Work in Progress ». Après quelques entrevues et une semaine de préparation, j'ai été choisi parmi les autres pour deux projets et j'ai décidé d'accepter le projet avec « Familles de France ». Cela a entraîné un développement personnel très significatif sur le plan humain : j'ai été catapulté dans un nouveau monde. J'étais dans un nouveau pays, où les gens parlaient une langue que je ne connaissais pas et j'ai été impliqué dans quelque chose que je n'avais jamais vu de ma vie : un centre aéré. Pendant cette période j'ai été « comme une éponge » : dans un processus constant d'assimilation d'informations et de connaissances. Les gens m'ont aidé à grandir au niveau personnel et, en même temps, à mieux connaître le monde du travail. Les responsables de la fédération (et les gens qui gravitaient autour) ont tout fait pour me constituer une nouvelle famille !



Devenu salarié, nous travaillons mes collègues et moi tous les jours pour développer nos champs d'action, en essayant de toucher tous nos domaines de compétences et d'intérêts (soutien aux familles, mis en place de centres aérés, etc). En changeant de statut, j'ai acquis beaucoup plus de responsabilités par rapport à ce que j'effectuais précédemment et j'essaie désormais de partager mes connaissances avec toutes les nouvelles personnes qui nous rejoignent. Je considère cela comme une sorte d'héritage ; un héritage qui ne devrait jamais s'arrêter si nous voulons continuer à aller plus loin dans notre domaine et nos intentions. Je voudrais également contribuer à la bonne image de notre fédération aux yeux extérieurs. »



Gilles BRUNETIÈRE
Président

« Pour notre association l'intérêt de faire appel à des étudiants est multiple : d'une part elle nous permet de cibler les points forts et les points faibles de notre association et de constater que la communication nous fait particulièrement défaut. D'autre part, c'est une occasion fantastique de nous faire connaître auprès des jeunes étudiants, de travailler avec eux pour réfléchir sur notre image en créant un site internet, en tournant une vidéo sur nos activités, en rénovant nos prospectus et en préparant à la fois notre présence au forum de la vie associative de Vannes et un vide dressing.

Ce projet devrait pouvoir s'inscrire également dans un partenariat durable avec l'IUT dans un sens où chaque partie se trouve gagnante; les étudiants en trouvant des actions à réaliser (course de poussettes sur l'esplanade du port de Vannes par exemple) valorisent leurs études et nous apportent une aide précieuse pour nous faire davantage connaître sur le plan local et donner une image dynamique. Cette expérience doit pouvoir à court terme déboucher sur des actions nouvelles avec de jeunes familles; c'est du moins ce que nous recherchons car n'oublions pas que notre bénévolat est avant tout au service des familles. »



Catherine BAYER
Lycéenne

Françoise Châtelain nous raconte comment Catherine est entrée dans l'association : « Catherine BAYER, 17 ans, en CAP à Autun a fait la connaissance de notre association lors des inscriptions des enfants pour l'aide aux devoirs. Elle accompagnait sa maman pour inscrire les deux plus jeunes de la fratrie : Jacky et Alicia. Elle a tout de suite remarqué l'ambiance sympathique avec les autres bénévoles, en majorité des personnes retraitées et des jeunes élèves qui attendent de l'aide. Elle m'a demandé d'emblée s'il était possible d'être bénévole aussi. Avec l'autorisation de sa maman, nous avons convenu de faire un essai qui a été fort concluant. Catherine m'a donc donné ses disponibilités et s'y est tenue. Elle aide les enfants à s'organiser, à faire leurs devoirs. Elle vérifie le cahier de textes pour s'assurer que rien n'a été oublié. Les leçons et les poésies sont aussi récitées. Après le moment consacré aux

devoirs, certains enfants aiment bien rester pour faire des jeux de société et Catherine reste donc avec eux. Elle fait même quelques parties. Elle est un peu

la « grande sœur » de tous les enfants de l'aide aux devoirs. Mais cela ne s'arrête pas là. Dans son enthousiasme communicatif, elle a permis à son autre frère Jean-Paul, 14 ans (en 4ème), de venir aussi nous aider de temps à autre, quand son emploi du temps le permet. Daniel, un ami, est venu aussi, pour voir un peu comment cela se passait, preuve qu'elle en a parlé autour d'elle. »

L'association a présenté son action dans le cadre du concours « Les jeunes qui tendent la main » proposé par le Crédit Mutuel. Elle a été récompensée par un chèque de 300 euros qu'elle compte mettre à profit pour financer son permis de conduire. L'association, quant à elle, a reçu un chèque de 500 euros.



ASSOCIATION DES FAMILLES DU VERDUNOIS (55)

Stéphanie PION
Trésorière

« Je ne connaissais pas l'association avant d'y effectuer un stage dans le cadre de mes études. J'ai 30 ans et je suis trésorière bénévole de l'association. Outre la fonction d'administratrice, je suis en charge des enquêtes rentrée scolaire sur le département depuis plusieurs années. Je mets également en place des projets de sensibilisation du public notamment dans le domaine du développement durable. Auparavant, j'étais salariée de l'association et j'y réalisais l'accueil et la tenue de permanence consommation.

Au travers de cette association j'ai découvert son fonctionnement et le « métier » de bénévole qui demande un investissement très important. Il me plaît de faire partie d'une équipe, de découvrir des gens de divers horizons, de me sentir valorisé dans mon travail. Je reste disponible pour l'association dans la mesure du possible en raison d'une activité professionnelle très prenante. Il est parfois compliqué de s'y investir comme je le souhaiterais. Je continue à réaliser des enquêtes rentrée scolaire. Notre association familiale affiliée à « Familles de France » permet une représentation auprès des instances et apporte une légitimité à son action. Elle nous apporte également un soutien technique lors de la mise en place d'actions et de formations pour enrichir nos connaissances. J'ai une image très positive de l'association que j'ai découverte et j'y suis restée ! La famille doit rester au centre des priorités de chacun et la société doit apporter son aide à celles qui en ont besoin. »

Christel GALLET
Salariée et bénévole

« J'ai découvert l'association à 26 ans lors de mon premier contrat de travail en tant que secrétaire et hôtesse d'accueil. Etant depuis de nombreuses années à l'association, j'ai pu me rendre compte de l'évolution de celle-ci dont l'activité n'a cessé d'augmenter et pour moi c'est un réel plaisir de venir y consacrer du temps en tant que salariée mais aussi en tant que bénévole. »

Vinciane RENAUD
Stagiaire

« J'ai connu l'association car ma maman y est adhérente. J'ai 19 ans et je suis étudiante stagiaire. J'effectue une mission sociale dont la diversité des situations me permettent d'employer mes compétences et cela me plaît beaucoup. J'envisage de poursuivre le projet de suivis de dossiers montés lors de mon stage pour rester au contact de ceux qui m'ont donné le goût d'avancer. Aider les personnes, c'est ce que j'aime faire. »



FAMILLES DE FRANCE

Familles de France est un mouvement familial généraliste, libre de tout lien politique, confessionnel et syndical, reconnu d'utilité publique, qui participe à la défense des intérêts de la famille.

Familles de France est agréé :

- Association nationale d'éducation populaire ;
- Organisation nationale de défense des consommateurs ;
- Organisme de formation ;
- Association d'usagers du système de santé.

Familles de France conjugue différents niveaux de représentations et d'actions :

- Les associations locales proposent des services sur le terrain,
- Les fédérations nationale et départementales animent le réseau et assurent une représentation.

Familles de France est affiliée à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et membre du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).



Son président, Patrick Chrétien, siège au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Familles de France est implanté dans 74 départements et représente plus de 43 000 familles dans 295 fédérations et associations de Métropole et d'Outre-mer.

RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS !

28, Place Saint Georges 75009 Paris
01 44 53 45 90
accueil@familles-de-france.org

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG

 @Familles2France
 @lienFamillesdeFrance

